



UNION INTERPARLEMENTAIRE
122^{ème} Assemblée et réunions connexes
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1^{er} avril 2010



Troisième Commission permanente
Démocratie et droits de l'homme

C-III/122/R-rev
18 décembre 2009

LA PARTICIPATION DES JEUNES AU PROCESSUS DEMOCRATIQUE

Rapport présenté par Mme Marija Lugarić (Croatie), co-rapporteuse
[M. A.K. Bagbin (Ghana), co-rapporteur, a souscrit au contenu du présent rapport]

*"Nul ne naît bon citoyen. Aucune société ne naît démocratique.
Dans les deux cas, il y a une évolution qui se poursuit une vie durant.
Les jeunes doivent être inclus dès la naissance.
Une société qui se coupe de sa jeunesse se coupe de sa source de vie et
se condamne à mort."
Kofi Annan*

DEFINITION DE LA JEUNESSE

1. Nous vivons dans un monde de jeunes puisque près de la moitié de la population mondiale a moins de 25 ans selon le Rapport mondial 2007 de l'ONU sur la jeunesse. Quarante-vingt-cinq pour cent de ces jeunes vivent dans les pays en développement.
2. La notion de jeunesse varie d'une culture à l'autre et d'une société à l'autre. La théorie qui postule l'existence de phases successives de la vie permet de comprendre et de décrire la nature de la jeunesse contemporaine et le passage à l'âge adulte. Même si certains prétendent que la jeunesse est un état d'esprit, sur le plan économique et social, la jeunesse est une phase de la vie qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte.
3. Selon les Nations Unies, les jeunes sont ceux qui ont entre 15 et 24 ans. Ces limites ne sont pas statiques et, dans bien des cas, cette définition est trop étroite. Dans certains pays, par exemple, le passage du jeune homme à l'âge adulte, compris comme l'âge où un emploi fixe permet d'accéder à la stabilité économique et sociale, peut être retardé jusqu'à près de 30 ans. Certains hommes des pays développés, qui n'ont pas terminé l'école secondaire, peuvent ne parvenir à la stabilité professionnelle que vers l'âge de 35 ans. La catégorie des jeunes est donc hétérogène. Les généralisations sur les jeunes sont à éviter car leurs idées et leurs expériences varient d'une région géographique à l'autre et, à l'intérieur d'une même société, en fonction de la classe, du niveau d'instruction, du sexe, de la race et de l'appartenance ethnique. Les sociologues font valoir depuis longtemps que la "jeunesse", loin d'être une période biologique déterminée, est une construction sociale.

4. Pour ces raisons, la définition de la jeunesse comme période de transition entre la dépendance et l'indépendance est valable pour toutes les sociétés et peut être l'un des principes fondamentaux du programme mondial concernant la jeunesse. Le second principe fondamental, c'est l'assurance des jeunes et leur confiance dans la société. Les jeunes ont besoin de structures solides – une ossature sociale à laquelle se raccrocher et s'adosser pour grandir et se stabiliser.

5. L'aspect du passage mène à la question de savoir quand et comment les jeunes deviennent des membres pleinement opérationnels de la société et, par là, des citoyens dans toutes les acceptions du terme. La notion de participation prend alors tout son sens. Le thème du passage fournit le lien entre participation et accès à l'indépendance.

PARTICIPATION

6. Il est important de relever l'intérêt direct que présentent les instruments relatifs aux droits de l'homme pour une politique mondiale de la jeunesse. L'interdiction générale de la discrimination s'applique à de nombreuses questions intéressant les jeunes de par le monde. Le principe de la non-discrimination est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

7. Comme tous les autres groupes sociaux, les jeunes ont légitimement leur mot à dire et un rôle important à jouer dans la société. Cependant, leur voix n'est pas suffisamment entendue et leur contribution à la société n'est pas toujours universellement acceptée.

8. Les jeunes comme groupe sont traditionnellement perçus comme incapables de prendre des décisions autonomes. D'où une représentation insuffisante des jeunes dans les processus décisionnels, qui est perçue aujourd'hui comme une menace réelle pour l'avenir de la démocratie participative. En effet, les droits de l'homme et les droits politiques sont garantis à tous les citoyens, et pas seulement à quelques-uns. Or, les jeunes gens se heurtent à des obstacles réels lorsqu'ils veulent exercer pleinement leurs droits.

9. Par rapport aux femmes et aux minorités ethniques, les jeunes perçoivent leur génération comme le groupe le plus défavorisé sur le plan politique. Dans la société moderne, la discrimination fondée sur l'âge ("âgisme") n'est pas encore un problème politique comme l'est aujourd'hui la discrimination fondée sur le sexe mais on peut penser que la conscience des inégalités fondées sur l'âge se généralisera lorsqu'on entendra plus fréquemment des voix s'élever pour réclamer un changement de la situation actuelle.

10. S'agissant de l'intégration optimale des jeunes dans la société, qui touche à divers aspects de la vie quotidienne – depuis la socialisation dans la famille à l'activité politique en passant par l'éducation et l'emploi – la participation des jeunes à la vie politique semble particulièrement problématique.

11. La participation des jeunes s'entend du fait de les associer à des initiatives responsables et ambitieuses qui répondent à de vrais besoins et dans lesquelles ils puissent participer à la planification et/ou à la prise de décision. Leur participation à la prise de décision en particulier est importante parce qu'elle :

- aboutit à de meilleures décisions et actions et donne de meilleurs résultats car les jeunes en tant qu'acteurs sociaux ont une expérience qui leur est propre;
- favorise le bien-être des jeunes et le développement de leurs capacités (apprentissage, questionnement, capacité à donner son avis, participation à l'exécution de projets spécifiques, etc.);
- renforce l'attachement aux droits de l'homme et à la démocratie et permet d'en approfondir le sens;
- émancipe et protège les jeunes. Des jeunes bien informés qui s'investissent dans des activités auprès de leurs pairs sont plus utiles que des adultes seuls face à des jeunes.

12. Les Nations Unies elles aussi reconnaissent la dimension de la participation des jeunes aux processus décisionnels. Le Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et les rapports de mise en œuvre qui ont suivi ont souligné l'importance de créer les conditions formelles propres à permettre aux jeunes de participer à l'échelon local, régional, national et international par l'intermédiaire de leurs organisations à la prise de décision au plus haut niveau de l'Exécutif. Les Nations Unies plaident pour que les gouvernements adoptent une politique nationale de la jeunesse et lui affectent des fonds dans les budgets nationaux.

13. Cependant, dans de nombreux pays, la jeune génération semble se caractériser par une certaine apathie politique et un désintérêt pour les organisations traditionnelles de jeunesse. Beaucoup de jeunes trouvent le monde politique très éloigné de leur réalité quotidienne. Il ne faudrait pas déduire de la faible participation aux élections (dans les pays occidentaux notamment) et de la réduction constante du nombre des adhérents dans les partis que les jeunes se désintéressent de l'avenir politique de leurs sociétés. Il convient de noter que bon nombre de jeunes restent impliqués dans la vie politique traditionnelle et les organisations politiques de jeunesse. Leur contribution à la démocratie doit être reconnue.

14. Le concept de participation peut aisément se réduire à un outil rhétorique destiné à donner bonne conscience. La grande critique des jeunes vise les structures participatives qui, lorsqu'elles existent, ont un rôle purement formel et servent à cautionner des décisions déjà prises. C'est peut être l'une des raisons pour lesquelles ils s'en détournent.

15. La participation des jeunes est plus qu'un simple engagement politique. Elle doit aussi servir à émanciper les jeunes par la formation et des possibilités accrues qu'elle leur offre de développer leurs capacités. Elle correspond à une situation dans laquelle les jeunes ne sont plus considérés comme bénéficiaires passifs ou comme la cause des maux de la société mais comme des citoyens dont la contribution au développement national est vitale, dont les efforts sont reconnus et dont on encourage la participation.

EMANCIPATION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

16. Parmi les conditions institutionnelles à remplir, il faut, entre autres, que les jeunes aient leurs "entrées" dans la société comme participants égaux à la prise de décision et à l'orientation du développement social. Ils commencent par participer, comme individus et comme membres, à divers activités, initiatives et programmes citoyens pour participer ensuite à la vie politique et à celle des partis dans tous les secteurs de la société.

17. Le développement du potentiel humain comme deuxième condition d'une pleine participation suppose que l'éducation soit disponible et accessible et que les jeunes puissent acquérir les connaissances et les compétences requises pour être des membres pleinement actifs de la société.

18. L'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à une participation vraie et enrichissante à l'évolution de la société commence tôt, dès l'entrée à l'école. Selon de nombreuses études et d'après la pratique de bien des pays dans le monde, l'introduction de "l'éducation et la formation à la démocratie et à une citoyenneté active" comme discipline à enseigner dans les écoles a été validée comme le premier pas important vers l'acquisition de connaissances et d'une vision plus structurée de la place de chaque individu dans la société. A côté des ajustements de programme nécessaires tout au long de l'enseignement scolaire, l'accent a été mis sur l'influence des conseils d'élèves qui, en réalisant divers projets et programmes éducatifs dans le cadre scolaire, permettent aux élèves d'acquérir une expérience précieuse et directe de la prise de décision. Ce type de participation est un bon point de départ pour les jeunes qui apprennent ainsi à devenir plus tard des membres à part entière de la société.

19. Tout aussi vitale est l'éducation extrascolaire qui, bien que ne décernant pas de certificat, affine les talents et les compétences par une pratique ciblée. Selon le niveau de développement des conditions institutionnelles, il est possible d'étendre encore l'éducation extrascolaire par divers programmes de bénévolat et par des stages dans les institutions et organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres lieux où les jeunes peuvent se familiariser avec le processus démocratique et commencer à se préparer à jouer en égaux un rôle actif dans la société.

20. Pour élargir leur participation et développer leurs capacités, les jeunes doivent s'impliquer beaucoup plus directement dans différentes structures institutionnelles par des stages et des activités bénévoles dans les organes exécutifs, les ateliers et les forums consultatifs.

21. Dans toutes les régions du monde, les jeunes sont de plus en plus nombreux à faire du bénévolat dans diverses organisations, ce qui est assez révélateur de leur désir de s'engager activement dans la vie sociale. Il incombe aux Etats de canaliser cet immense potentiel vers le développement sociétal en créant les conditions d'une pleine participation des jeunes.

22. Cependant, il ne suffit pas de promouvoir les droits et les intérêts des jeunes en parole pour créer les conditions nécessaires à leur participation au processus démocratique. De nombreuses organisations et institutions font la même erreur en réduisant les problèmes des jeunes à une gamme étroite de sujets importants pour eux tels que la drogue, l'alcool, la violence des jeunes, les grossesses d'adolescentes et même l'âge légal de vote aux élections législatives. Elles limitent beaucoup le terrain de jeu sur lequel les jeunes peuvent s'exercer à la démocratie. En agissant de la sorte, on néglige le principe fondamental qui doit régir la participation véritable des jeunes à la société : la nécessité de les traiter en partenaires égaux et de considérer que tous les problèmes de société étant aussi leurs problèmes, ils doivent contribuer à les régler.

L'EFFET DE LA MONDIALISATION – LA GENERATION NUMERIQUE

23. L'accès à l'information est tout aussi important pour permettre aux jeunes de participer dans les meilleures conditions à la vie politique de la société. Il est en fait vital pour une pleine participation des jeunes. Pour que l'information soit la mieux adaptée et la plus complète possible, il faut que des jeunes participent à sa production grâce à une éducation pratique et des programmes participatifs dans divers projets institutionnalisés. S'ils n'ont pas totalement accès à l'information sur tous les problèmes sociaux, les politiques en cours d'élaboration et d'examen et les acteurs politiques associés à la prise de décision, les jeunes ne seront pas en mesure de participer vraiment à un processus décisionnaire ni d'apporter une contribution sur le fond.

24. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont donc aujourd'hui beaucoup d'influence sur les domaines politique, économique et social. Le développement rapide des TIC ouvre de nombreuses possibilités telles que celle de s'instruire en ligne, mais incite aussi à faire une plus grande place aux jeunes dans la société. Par l'internet et d'autres technologies, les jeunes peuvent aujourd'hui participer à une multitude d'activités citoyennes, en se servant des informations de plus en plus abondantes qui sont à leur disposition au niveau mondial, et apprennent ainsi à mieux connaître les problèmes d'actualité nationaux, régionaux et mondiaux et même les conséquences de la mondialisation. Ils peuvent ainsi profiter des effets positifs de la mondialisation qui découlent en partie d'une évolution rapide des TIC.

25. Cependant, la mondialisation a aussi des effets néfastes qui s'aggravent et se traduisent par la montée du chômage, la généralisation d'une philosophie exclusivement marchande, des multinationales géantes qui ne rendent compte à personne, l'affaiblissement du secteur public et des déséquilibres entre intérêts privés et intérêt public. Plus de 200 millions de jeunes gagnent moins d'un dollar par jour et 515 millions, deux dollars par jour ou moins.

26. Pour les jeunes, les conséquences de la mondialisation sont loin d'être seulement économiques; elles touchent à la manière dont s'expriment leur participation dans la société et leur militantisme civique en général. Pour eux, la mondialisation a contribué à donner à leur militantisme une dimension non plus seulement nationale mais aussi internationale, ce qui crée une espèce de paradoxe. Désireux de s'engager dans des campagnes et sur des sujets actuels, les jeunes s'attaquent à des questions mondiales et sont très actifs et, sur certains sujets comme l'anticapitalisme, la protection de l'environnement et la protection des animaux, même passionnés.

27. S'ils sont largement actifs au niveau mondial, les jeunes montrent une certaine passivité au niveau national, parce qu'ils n'ont aucune confiance dans l'efficacité des mécanismes sociaux à ce niveau. Pour beaucoup, et notamment des jeunes, cela tient à l'évolution du monde dans lequel les processus politiques ne sont pas tirés aujourd'hui par les Etats mais par des contrats mondiaux tels que les accords commerciaux internationaux conclus entre les sociétés multinationales et les économies les plus développées du monde. Même si ces accords sont conclus au-dessus des populations nationales, leurs effets se font sentir sur la vie des jeunes à travers les salaires, l'emploi, etc. Bien que l'apathie des électeurs dans les différents pays ne soit pas uniquement le fait des jeunes, ceux-ci peuvent, en utilisant les TIC, qui sont accessibles et incontournables, se concentrer sur des questions sur lesquelles ils ne peuvent peser, selon eux, qu'au niveau mondial.

INSTITUTIONNALISATION DE LA PARTICIPATION – DU TERRAIN DE JEU DEMOCRATIQUE A LA PLEINE PARTICIPATION

28. Dans la création de cadres institutionnels pour l'activité des jeunes, on distingue trois modèles de participation qui sont en même temps des modèles pour les relations entre générations.

29. Le premier est celui de la participation des jeunes à des processus conduits par des adultes. Il ne satisfait pas aux critères d'une pleine participation des jeunes. Dans la plupart des cas, celle-ci se réduit à quelques jeunes, invités à s'exprimer comme orateurs à diverses conférences à des fins consultatives (participation purement ponctuelle à des manifestations). Lorsqu'il s'agit de choisir les sujets et d'adopter des recommandations ou des critiques, les jeunes n'ont aucun poids.

30. Les processus lancés par des adultes constituent un progrès vers la participation des jeunes. Les projets, programmes ou organisations sont lancés ou créés par de plus âgés qui laissent cependant à des jeunes le soin de les développer et de les diriger. Pensons par exemple aux conseils de jeunes ou aux parlements de jeunes où des jeunes élisent leurs représentants et établissent leurs priorités. Force est de constater cependant qu'il y a des cas dans lesquels les parlements ou conseils de jeunes ne répondent qu'en apparence aux normes démocratiques mais ne représentent pas vraiment les jeunes et ne traitent pas non plus de leurs vrais problèmes. Ces formes traditionnelles d'association sont souvent le reflet des structures politiques actuelles des adultes dont elles dépendent financièrement, et les jeunes y adhèrent pour des motifs plus carriéristes qu'idéalistes.

31. C'est précisément la raison pour laquelle les jeunes dédaignent ces associations dont le fonctionnement avive chez eux le sentiment d'être exclus, plus qu'il ne les encourage à participer, échanger des idées et faire connaître la réalité dans laquelle ils vivent et leurs besoins quotidiens. Ainsi, penser que les jeunes sont apathiques devant la politique et l'engagement civique, c'est porter sur eux un jugement superficiel : les jeunes s'intéressent, mais à une forme totalement différente d'expression et de participation.

32. C'est dans les processus lancés et conduits par des jeunes, qu'il s'agisse d'initiatives, de campagnes, de stratégies et même d'organisations, qu'ils s'émancipent le mieux. Ces processus obtiennent souvent le soutien de gouvernements et d'organisations non gouvernementales en raison de l'enthousiasme et du potentiel qu'ils génèrent, mais sont rarement pris au sérieux.

33. Il existe une démarche générale et exhaustive qui consiste à distinguer divers niveaux de participation (c'est ce qu'on appelle l'échelle de la participation). Le premier échelon, le plus bas, correspond à une activité sans grande participation aux programmes et à la vie de l'institution. Au deuxième, les jeunes sont consultés sur l'exécution du programme mais ne participent pas à la prise de décision. Puis vient le niveau auquel les jeunes se voient dotés des moyens d'influer sur la prise de décision relative aux programmes tout en étant exclus des organes décisionnaires de l'institution. Au quatrième échelon, les jeunes ont les moyens de peser sur les programmes et sont consultés lorsque l'institution prend ses décisions. Le cinquième échelon est celui où des jeunes gèrent et décident au niveau institutionnel. La dernière forme de participation et la plus élevée est celle où des jeunes assurent la gestion de l'institution.

34. On se heurte fréquemment à un paradoxe lorsqu'on analyse les rapports et documents nationaux et internationaux relatifs à la jeunesse. En effet, la participation des jeunes est présentée comme un élément virtuellement à la mode sur la scène politique et de nombreux pays ont donné à la participation un cadre juridique sous la forme de stratégies, de plans, de politiques, etc. Cependant, les recherches effectuées sur des périodes relativement longues ont mis en évidence une baisse très sensible de l'intérêt des jeunes pour la participation à toute forme d'activité politique et sociale. Or, on a vu que cette baisse n'était que partiellement exacte : le manque d'intérêt des jeunes touche avant tout les formes traditionnelles d'organisation sociale.

35. Les expériences actuelles montrent que les jeunes sont prêts à s'engager sur des questions bien précises les concernant, eux et leur communauté, en participant au débat public, en signant des pétitions, en adhérant à des ONG et en prenant part à des manifestations, à condition qu'il n'y ait pas d'organisation, de structure et de hiérarchie officielle rigide créée à l'avance. Cette forme de participation des jeunes utilise les technologies de l'information et de la communication qui ouvrent le plus largement possible le cercle des participants et permettent l'instauration entre eux des relations les plus égales possibles.

36. Le problème tient à ce que, même si cette dimension de la participation satisfait les jeunes, leur donne des moyens et les inspire, elle n'accroît pas leurs compétences et ne laisse pas de place à la prise de décisions concrètes et utiles. Ainsi, tant que les idées et les besoins des jeunes ne seront pas canalisés vers des activités ciblées et réalisables, pouvant avoir des résultats "mesurables", tous les types susmentionnés d'engagement des jeunes resteront du domaine du jeu ou serviront de soupape aux tensions sociales, au mécontentement devant la situation présente ou aux revendications de changement social. Il semblerait donc qu'il vaudrait mieux encourager les jeunes à se lancer dans une activité sociale plutôt que de tenter de créer les conditions d'une participation directe à la prise de décision "maintenant, tout de suite".

37. S'il est bon pour leur développement, et pour la définition des politiques de la jeunesse, que les jeunes participent aux décisions ayant une incidence sur la société, cette participation n'est pas toujours effective dans la pratique. La participation des jeunes couvre un large spectre qui va de la manipulation et d'une présence purement symbolique à l'entière responsabilité de la conception et de l'exécution des programmes censés répondre à des problèmes précis.

38. Il faut se rendre compte que le système de prise de décision est pour une large part aux mains de personnes plus âgées et plus mûres. C'est pourquoi le soutien d'adultes est nécessaire. Il faut qu'il y ait une authentique coopération entre les générations pour que s'établissent des relations de collaboration avec les jeunes et leurs associations. De telles relations devraient être profitables et satisfaisantes pour toutes les parties, d'un point de vue non seulement social mais aussi personnel.

39. Les interventions ponctuelles ou les structures isolées qui défendent la participation des jeunes ne sont pas viables; il doit y avoir des mécanismes plus larges et synergiques de retour d'information qui tiennent compte de l'apport des jeunes et prévoient des concertations entre les jeunes, leurs familles, les conseils locaux et d'autres institutions communautaires, les gouvernements nationaux et la communauté internationale.

LES JEUNES DANS LES PARLEMENTS

40. Les parlements ont un rôle important à jouer pour faciliter et faire progresser la participation des jeunes. Ce rôle du Parlement, souvent méconnu, est néanmoins important pour que la démocratie fonctionne bien. Acteurs les plus visibles des sociétés démocratiques, les parlements doivent veiller à ce que, dans leurs différentes structures et procédures, tous les secteurs de la société soient représentés et toutes les voix se fassent entendre.

41. Bien que l'on ne dispose pas de données officielles recueillies systématiquement sur les jeunes parlementaires dans les parlements nationaux, de nombreuses estimations situent entre 0 et 2 pour cent la proportion des parlementaires ayant moins de 30 ans. De nombreuses études de cas portant sur des parlements conduisent à cette même conclusion d'une très forte sous-représentation des jeunes dans les parlements.

42. Il y a deux grandes explications à cette sous-représentation des jeunes. La première tient à l'idée largement répandue que les jeunes ne sont pas capables de prendre des décisions et ne sont pas assez mûrs pour une fonction de cette importance. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, l'âge du droit de vote n'est pas identique à l'âge d'éligibilité. En conséquence, même si des jeunes souhaitaient se présenter aux élections, la loi le leur interdit.

43. La seconde raison réside dans le manque de volonté des partis politiques. En ce qui concerne la participation politique des jeunes, les partis politiques sont les principaux recruteurs de l'élite politique. Même si les partis politiques ont en leur sein certaines formes d'organisation de jeunesse, ou une section Jeunes, et qu'ils donnent leur appui à leurs membres les plus jeunes, les responsables des partis politiques acceptent rarement de céder le pouvoir aux nouveaux venus et aux jeunes.

44. Nombre de parlements proposent différentes formes de participation aux jeunes. Ce faisant, les parlements occultent le fait que la voix des jeunes n'est pas assez entendue au Parlement et dans ses débats.

45. Même si l'on peut estimer qu'ils ne sont qu'un "terrain d'entraînement à la démocratie", les parlements de jeunes offrent à ces derniers la possibilité intéressante de développer leur culture politique, de faire la démonstration de leur connaissance et de leur compréhension des enjeux sociaux et politiques, de mettre en pratique leurs aptitudes à débattre, et de se faire les représentants d'autrui. Les parlements de jeunes peuvent être un espace où les jeunes, élus par leurs pairs dans certains cas, peuvent représenter les opinions des autres et constater par eux-mêmes la suite donnée à ces opinions.

46. En outre, les parlementaires peuvent aussi promouvoir la participation des jeunes en les aidant à créer un environnement sûr, protecteur et à l'abri des manipulations. Dans certains parlements, la voix des jeunes est intégrée au processus législatif et parlementaire par le biais de la participation de jeunes aux travaux de commissions ou à des auditions parlementaires. Nombreux sont les parlementaires qui s'entretiennent régulièrement avec des jeunes, et les autres devraient être incités à en faire autant.

47. La participation des jeunes (en tant que parlementaires élus ou à travers des processus consultatifs) au processus parlementaire peut conduire à de meilleurs résultats, à savoir de meilleures lois et politiques du point de vue des jeunes, un contrôle plus efficace de l'action du gouvernement, et à des budgets dotés de crédits plus importants dans les domaines intéressant les jeunes.

FILLES ET JEUNES FEMMES

48. L'égalité entre hommes et femmes fait partie des principes universellement reconnus des droits de l'homme. Cette notion amène à reconnaître que les jeunes filles et femmes sont des personnes uniques avec des droits et des responsabilités semblables à ceux des garçons et des jeunes gens.

49. La vie des jeunes femmes se distingue de celle des jeunes hommes par des circonstances précises : elles sont nombreuses à être reléguées au foyer et affectées à des travaux non rémunérés; dans certaines sociétés, les jeunes femmes ont essentiellement une fonction de "reproductrices"; elles ont moins que les garçons et jeunes gens le droit de participer à la vie politique et économique et vivent encore pour la plupart dans la sphère privée car la sphère publique reste dans une large mesure réservée aux hommes ... Dans chacun de ces domaines, certaines jeunes filles et femmes sont beaucoup plus vulnérables que d'autres en raison du manque structurel de ressources, principalement dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, des soins de santé et du logement.

50. Les stéréotypes et la discrimination empêchent jeunes filles et femmes de participer pleinement à la vie de la société. Pour pratiquer l'égalité, les jeunes devraient être conscients des barrières dressées entre les sexes par les croyances culturelles, la perception des rôles et les coutumes traditionnelles et de leurs effets pervers dans les différentes cultures et sociétés.

51. Il faudrait s'employer à développer les capacités des jeunes femmes afin qu'elles puissent surmonter les obstacles sociaux, culturels et économiques qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la société. Il est souhaitable que les jeunes hommes soient davantage sensibilisés à la problématique de l'égalité des sexes.

52. Par ailleurs, on atteint de nouveaux niveaux d'individualisation qui obligent les jeunes femmes à concilier les objectifs souvent incompatibles de la compétitivité professionnelle et de la maternité. Elles savent bien, cependant, qu'elles ont plus de possibilités et d'options que n'en avaient leurs mères et ne souhaitent pas revenir en arrière.

CITOYENS D'AUJOURD'HUI – DIRIGEANTS DE DEMAIN

53. L'engagement effectif des jeunes comme partenaires égaux passe par la reconnaissance du droit de tous les jeunes de participer à la prise de décision à tous les niveaux et d'utiliser leurs connaissances, leurs débouchés et leur expérience à des fins productives.

54. Les jeunes n'attendent pas passivement qu'on leur donne des ressources et des chances. Dans toutes les régions, ils veulent se construire une vie meilleure. Cependant, l'insuffisance des investissements consentis pour la jeunesse, les problèmes liés à la mondialisation et d'autres changements survenus dans l'économie mondiale, ainsi que des obstacles sociaux et culturels, font que les conditions actuelles sont peu propices à l'épanouissement et à la participation des jeunes. Ceux-ci ont besoin d'urgence de conditions propices à leur épanouissement et à leur participation pour réaliser pleinement leur potentiel et contribuer au développement national.

55. Les jeunes ne trouveront véritablement leur place que si le regard que les sociétés portent sur eux change radicalement. Or, ce changement se prépare par des financements suffisants, des moyens novateurs de diffuser l'information, la formation des jeunes pour faciliter la collaboration entre les générations et la création de structures organisationnelles prêtes à

accueillir de nouveaux éléments. Pour favoriser la participation des jeunes, il ne faut pas choisir sa démarche au cas par cas et l'axer sur des activités; il faut une stratégie qui mette au contraire l'apport de la jeunesse au centre des structures, institutions et processus sociaux.

56. Si la participation et son rôle dans la vie des jeunes n'ont rien perdu de leur importance, elle a cependant changé de nature. La participation des jeunes aujourd'hui a tendance à se rapporter à un sujet bien précis et à prendre la forme d'un service. De plus en plus réticents à faire partie d'organisations ou de conseils classiques, beaucoup de jeunes préfèrent profiter des possibilités offertes par des collectivités et des institutions pour s'engager sur des questions qui les concernent. Les nouvelles structures participatives ont suivi cette évolution et ont tendance à s'appuyer sur des réseaux de collaborateurs et des intérêts communs. Pour que la participation effective soit une option pour tous les jeunes, des efforts concrets doivent être déployés pour s'attaquer à des obstacles tels que les normes culturelles qui favorisent les relations hiérarchiques, la situation économique qui empêche de participer à des activités autres que lucratives et le manque d'accès à l'information et aux compétences nécessaires à un engagement politique.

57. Les jeunes ont besoin d'un environnement propice qui leur donne la possibilité de se faire voir et entendre. Le fait de mettre davantage les jeunes en lumière et de leur donner un rôle dans le processus de développement renforce leur détermination à contribuer à faire avancer un monde dans lequel ils sont partie prenante à égalité avec les autres – un monde dont ils seront responsables pour des décennies à venir.

58. Très souvent, les jeunes sont considérés essentiellement "comme des adultes en train de se faire"; l'accent porte davantage sur le "devenir" que sur "l'être". Mais les jeunes, filles et garçons, ne sont pas simplement notre avenir. Ils sont notre présent.